



République Française

Département
du Nord

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le 20/01/2022

ID : 059-215901281-20220105-CM202201D22-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 5 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 5 janvier, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, Y. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, F. TREDEZ, G. OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. WALICKI,

Absents excusés avec pouvoir :

V. DUCOURAU > pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, E. BARBAY > pouvoir à G. OUDAERT,

Absents sans pouvoir : JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des fêtes de fin d'année la commune organise le 1^{er} concours officiel des décorations et illuminations de Noël des maisons, appartements, fenêtres et balcons afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues du village.

Monsieur le Maire précise les modalités :

- le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants qui souhaiteront enluminer les habitations du village dans chaque rue, chaque quartier entre le 16 et le 25 décembre 2021

- Ce concours est destiné à encourager la décoration des maisons, appartements, fenêtres, terrasses, balcons, cours, jardins, dans le but d'embellir le territoire de la commune pendant la période des fêtes et de récompenser les réalisations les plus remarquables.

- délai d'inscription jusqu'au 15 décembre 2021

Pour récompenser les plus belles réalisations, les prix seront attribués en 6 lots :

• 3 prix « Catégorie Maisons ».

1^{er} prix : 100 €, 2^{ème} prix : 75 €, 3^{ème} : 50€ (bon d'achat chez les restaurateurs de la commune)

• 3 prix « Catégorie Appartements (balcons ou terrasses) ».

1^{er} prix : 100 €, 2^{ème} prix : 75 €, 3^{ème} : 50€ (bon d'achat chez les restaurateurs de la commune)

Par les autres concurrents, il est prévu une boîte de chocolats.

Date de convocation
Le 29 décembre 2021

Objet de la délibération

Concours de décorations de Noël –
Bons d'achat

CM 2022//01-D22

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/01/2022

après dépôt en Préfecture

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

Par ailleurs, tous les participants seront récompensés (chocolats).

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (harmonie, effet d'ensemble et densité) ;
- La qualité des éclairages diurnes et nocturnes
- Le sens artistique et l'originalité ;
- La visibilité de la rue. Les illuminations et décorations devront :
 - être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
 - être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h. Le jury est composé d'élus membres du Conseil Municipal et de représentants d'associations de Capinghem. Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire durant la période entre le 16 et le 25 décembre 2021. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Le conseil municipal décide d'attribuer :

les prix seront attribués en 6 lots (bon d'achats chez les restaurateurs de la commune) :

- 3 prix « Catégorie Maisons ».
 - 1 er prix : 100 €
 - 2 e prix : 75 €
 - 3 e prix : 50€
- 3 prix « Catégorie Appartements (balcons ou terrasses) ».
 - 1 er prix : 100 €
 - 2 e prix : 75 €
 - 3 e prix : 50€
- Une boîte de chocolats pour les autres participants

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

